DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE MONTMORENCY COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/02/2024 *Date d'Affichage : 09/02/2024 *Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS: 13
*VOTANTS: 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents: Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle

CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés:

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE

Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND,

Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Emilie POUJOL,

Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

DEL 9 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2 CONSIDERANT qu'il convient pour tenir compte de l'évolution des besoins de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du jeudi 8 Février, sur proposition de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (16 voix pour, 1 abstention (Mr Thierry Lacour))

Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20240216-DEL915022024-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024

DECIDE DE CREER le poste suivant :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024 avec possibilité de recruter un contractuel en respectant les principes de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

<u>DIT</u> que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa qualification Fait à Margency, le 16/02/2024

Le Maire,